

Rapport municipal N° 3-2015 au Conseil communal

présentant

l'état de traitement des motions et postulats encore en suspens et ayant été déposés et renvoyés à la Municipalité jusqu'au 31 décembre 2014

Date proposée pour la séance de Commission :

Mercredi 11 novembre 2015 à 20h00
Salle de conférence au 1^{er} étage du bâtiment B du Château

Délégué de la Municipalité : Alain Gillièron

Prilly, le 27 octobre 2015

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En application de l'article 69, alinéa 2, du nouveau Règlement du Conseil communal de Prilly, la Municipalité présente ci-après l'état de traitement des motions et postulats ayant été déposés et renvoyés à la Municipalité jusqu'au 31 décembre 2014 et n'ayant pas encore fait l'objet d'une réponse définitive.

Postulat PO 3-2008 de M. l'ex-Conseiller S. Birrer

«Pour une dynamisation du Centre de Prilly»

Rappel : Déposé le 29 septembre 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité à la même date. Il a fait l'objet d'un rapport intermédiaire de 2009 à 2014.

Avancement du traitement : Un des volets du préavis N° 16-2015 (crédit de CHF 4'410'000.- destiné à la mise en séparatif et au renouvellement des réseaux souterrains pour le secteur Route de Cossonay (1^{ère} étape) - Avenue de Floréal, travaux liés à la mise en œuvre du chauffage à distance (CAD) pour ledit secteur, et au réaménagement partiel de la place du Collège Centre) concerne le réaménagement de la place du Collège Centre qui constitue le premier étage "de la fusée du réaménagement complet du centre-ville". Les réflexions concernant le solde du périmètre se poursuivront en 2016.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 octobre 2016.

Postulat PO 7-2008 de M. le Conseiller S. David

«Pour un calendrier des mesures à envisager pour assainir les routes conformément à l'OPB (Ordonnance sur la protection contre le bruit) et au Plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit»

Rappel : Déposé le 8 décembre 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité à la même date. Il a fait l'objet d'un rapport intermédiaire de 2009 à 2014.

Avancement du traitement : Courant septembre 2015, le bureau TRIFORM SA, mandaté par la Municipalité pour mener une étude visant à la mise en œuvre des solutions nécessaires au respect des valeurs limites d'exposition au bruit fixées par l'OPB, a livré le résultat de l'étude d'assainissement du bruit routier sur l'ensemble du territoire communal. Ce dossier doit désormais suivre une procédure de validation auprès des instances cantonales.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2016.

Postulat PO 6-2010 de Mme la Conseillère J. Monney et consorts

«Pour un service de vélos en libre-service à Prilly»

Rappel : Déposé le 28 juin 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité à la même date. Il a fait l'objet d'un rapport intermédiaire de 2011 à 2014.

Avancement du traitement : Comme déjà évoqué dans les précédents rapports intermédiaires, un concept de vélos en libre-service sera étudié dans le cadre du futur développement du secteur de la gare de Prilly-Malley. L'enquête publique pour le premier plan de quartier «Malley-gare» ayant été réalisée, cet objet sera soumis au Conseil communal en mars 2016.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse partielle à ce postulat au 31 mars 2016, au travers de la ratification présumée du plan de quartier «Malley-Gare».

Postulat PO 8-2010 de MM. les Conseillers M. Mattia et J. Mrazek

«Pour la promotion de la biodiversité en milieu urbain»

Rappel : Déposé le 27 septembre 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité à la même date. Il a fait l'objet d'un rapport intermédiaire de 2011 à 2014.

Avancement du traitement : L'examen préalable du Plan général d'affectation (PGA), qui inclut un chapitre «Nature en ville», et le traitement des remarques prenant plus de temps que prévu, l'enquête publique interviendra probablement dans le courant de mai-juin 2016 et son approbation par le Conseil communal courant octobre 2016, sous réserve du résultat de l'enquête publique.

Proposition : Au vu du traitement du PGA par le législatif dans le courant de l'année 2016, Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2016.

Postulat PO 10-2010 de Mme la Conseillère P. Clivaz Luchez et consorts

«Construction d'appartements protégés sur la Commune de Prilly»

et

Postulat PO 11-2010 de Mme la Conseillère I. Aparicio et consorts

«Pour des logements subventionnés à Prilly»

Rappel : Déposés le 8 novembre 2010 respectivement le 6 décembre 2010, ces postulats ont été renvoyés à la Municipalité aux mêmes dates. Ils ont fait l'objet d'une réponse partielle par le biais du préavis N° 13-2011, de même que d'un rapport intermédiaire de 2011 à 2014.

Avancement du traitement : L'analyse du parc de logements de la Ville de Prilly, via l'étude confiée à la société «i Consulting SA», est toujours en cours. Les premiers résultats ont été livrés le 28 août 2015 lors d'une séance de travail regroupant les responsables des différents services communaux concernés et la Municipalité. Des projections sur les différents plans de quartiers en cours de discussion ont été faites et nous sommes en attente de la synthèse finale que doit nous livrer notre mandataire.

Au surplus, les délégués de la Municipalité participent activement à la Plate-forme logement de l'Ouest lausannois et ont participé au Forum vaudois sur le logement. Les différentes informations reçues montrent que le sujet des logements subventionnés, ainsi que celui des appartements protégés, sont complexes et remis en cause par certains spécialistes, dont Pro Senectute. La mise à disposition de loyers abordables est aussi au centre des discussions.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ces postulats au 30 juin 2016.

Postulat PO 1-2011 de Mme l'ex-Conseillère communale A. Bourquin Büchi

«Afin de soutenir une économie de proximité, et de promouvoir un tissu économique diversifié dans la commune et la région, Prilly s'engage dans le développement du microcrédit»

Rappel : Déposé le 14 février 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 28 mars 2011. Il a fait l'objet d'un rapport intermédiaire de 2012 à 2014.

Avancement du traitement : Par faute de temps, la Municipalité ne s'étant pas encore déterminée sur la position à prendre par rapport à cet objet, il lui faut encore quelques mois pour y répondre.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2016.

Motion M 2-2011 de M. l'ex-Conseiller S. Birrer et consorts

«Demandant à la Municipalité de mettre en œuvre des outils performants de communication et d'offrir à la population une information de qualité, actuelle, facile d'accès et compréhensible»

Rappel : Déposé le 12 septembre 2011, cette motion a été renvoyée à la Municipalité à la même date. Il a fait l'objet d'un rapport intermédiaire de 2012 à 2014.

Avancement du traitement : La Municipalité avance dans l'élaboration de son nouveau site internet et devrait pouvoir le présenter prochainement au Conseil communal.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2016.

Postulat PO 2-2013 de M. le Conseiller M. Mattia et consorts

«Pour une réflexion globale sur la qualité de l'éclairage au sein de la Commune»

Rappel : Déposé le 16 décembre 2013, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité à la même date. Il a fait l'objet d'un rapport intermédiaire en 2014.

Avancement du traitement : Au vu des importants chantiers démarrés en 2014 et 2015, le Service des Travaux & Voirie n'a pas eu le temps ni les ressources nécessaires afin d'étudier ce postulat en 2015, comme annoncé dans le rapport municipal intermédiaire de 2014. Il n'en demeure pas moins que, pour ce qui est du réaménagement complet de la route de Broye, la Municipalité a décidé d'installer de l'éclairage LED sur l'ensemble des voies de circulation (véhicules et piétons).

Proposition : Afin d'avoir le recul suffisant pour analyser ce nouveau mode d'éclairage et mener une étude par un bureau spécialisé, la Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2018.

Postulat PO 1-2014 de M. le Conseiller J. Mrazek & Consorts

«Pour la sécurisation des piétons à Prilly»

Rappel : Déposé le 5 mai 2014, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité à la même date.

Avancement du traitement : La Municipalité a pris connaissance, dans le courant de l'année 2015, du rapport de la société mandatée pour une analyse de l'ensemble des passages piétons sur le territoire communal. Un groupe de travail interservices (Police, Travaux et Urbanisme) étudie le contenu de ce rapport afin de proposer des solutions permettant de répondre à ce postulat pour la fin 2016.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2016.

Postulat PO 2-2014 de M. le Conseiller F. Deillon

«Pour du vert transparent»

Rappel : Déposé le 5 mai 2014, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité à la même date.

Avancement du traitement : Le postulant demande une comptabilité financière spécifique à chaque parc photovoltaïque, demande qui s'apparente à de la comptabilité analytique. La Municipalité étudie la possibilité de transmettre annuellement les données hors du cadre du rapport de gestion. Ce document sera proposé à la Commission de gestion dans le cadre de son examen de l'exercice 2015.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2016, en lien avec le rapport de la Commission de gestion sur son examen de l'exercice 2015.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

- vu le rapport municipal N° 3-2015,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. de prendre acte du rapport municipal N° 3-2015, du 27 octobre 2015, présentant l'état de traitement des motions et postulats encore en suspens et ayant été déposés et renvoyés à la Municipalité jusqu'au 31 décembre 2014;
2. de prolonger au 31 mars 2016 le délai de réponse aux objets suivants :
 - postulat PO 6-2010 de Mme la Conseillère J. Monney et consorts «Pour un service de vélos en libre-service à Prilly»;
 - postulat PO 1-2011 de Mme l'ex-Conseillère A. Bourquin Büchi «Afin de soutenir une économie de proximité, et de promouvoir un tissu économique diversifié dans la commune et la région, Prilly s'engage dans le développement du microcrédit»;
3. de prolonger au 30 juin 2016 le délai de réponse aux objets suivants :
 - postulat PO 7-2008 de M. le Conseiller S. David «Pour un calendrier des mesures à envisager pour assainir les routes conformément à l'OPB (Ordonnance sur la protection contre le bruit) et au Plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit»;
 - postulat PO 10-2010 de Mme la Conseillère P. Clivaz Luchez et consorts «Construction d'appartements protégés sur la Commune de Prilly» et
 - postulat PO 11-2010 de Mme la Conseillère I. Aparicio et consorts «Pour des logements subventionnés à Prilly» ;
 - motion M 2-2011 de M. l'ex-Conseiller S. Birrer et consorts «Demandant à la Municipalité de mettre en œuvre des outils performants de communication et d'offrir à la population une information de qualité, actuelle, facile d'accès et compréhensible»;
 - postulat PO 2-2014 de M. le Conseiller F. Deillon «Pour du vert transparent»;
4. de prolonger au 31 octobre 2016 le délai de réponse aux objets suivants :
 - postulat PO 3-2008 de M. l'ex-Conseiller S. Birrer «Pour une dynamisation du Centre de Prilly»;
5. de prolonger au 31 décembre 2016 le délai de réponse aux objets suivants :
 - postulat PO 8-2010 de MM. les Conseillers M. Mattia et J. Mrazek «Pour la promotion de la biodiversité en milieu urbain»;
 - postulat PO 1-2014 de M. le Conseiller J. Mrazek & Consorts «Pour la sécurisation des piétons à Prilly»;
6. de prolonger au 31 décembre 2018 le délai de réponse aux objets suivants :
 - postulat PO 2-2013 de M. le Conseiller M. Mattia et consorts «Pour une réflexion globale sur la qualité de l'éclairage au sein de la Commune».

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 octobre 2015.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

A. Gillièron

J. Mojonnet